



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations et clubs

Question écrite n° 48620

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la préoccupation des clubs sportifs à petits budgets qui se voient directement touchés par le décret du 24 janvier 1996. En effet, il l'avait informé de l'engagement d'une vaste concertation en vue d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être maintenue la possibilité pour les clubs sportifs de recevoir des subventions des collectivités publiques. Il lui demande quel est l'état d'avancement du dossier.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48620

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 910